

Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation

(Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1, art. 463)

(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1)

(Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 42.2)

(Loi sur sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, art.254)

L'Autorité publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation* (la « Ligne directrice »), initialement publiée en 2009. Cette ligne directrice s'applique aux assureurs, coopératives de services financiers, sociétés de fiducie et autres institutions de dépôts autorisées. La date prévue de prise d'effet de la Ligne directrice est le 22 février 2024.

Le projet de mise à jour vise à harmoniser la présente Ligne directrice et la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital, applicable aux coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et aux autres institutions de dépôts autorisées, quant au traitement des risques liés à la titrisation, et plus particulièrement quant aux critères d'éligibilités pour les titrisations dites « simples, transparentes et comparables », lesquels seront retirés de cette dernière.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **22 décembre 2023**. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de Ligne directrice est publié ci-après et est également accessible sur le [site Web de l'Autorité](#), sous la rubrique « Assurances et planification financière » et « Institutions de dépôts ».

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Ayoub Rahal
Direction de l'encadrement prudentiel et
des simulations
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4696
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
ayoub.rahall@lautorite.qc.ca

Le 23 novembre 2023